Image not found or type unknown

Utiliser le nom d'une marque

Par **Mathieu Franck**, le **11/10/2017** à **15:48**

Bonjour,

Je souhaite savoir s'il est possible d'utiliser le nom d'une marque, en faisant une liste de sociétés participant à un événement.
Pas de logo, simplement une liste de sociétés exposants à nos événements professionnels.
sous la forme :

Ces sociétés participent à l'événement que nous représentons, sur un site commercial.

Faut-il demander l'autorisation à chaque fois aux sociétés, ou bien peut-on le faire à titre d'information :

"Ces sociétés exposent sur tel événement professionnel" suivi de la liste, sachant que c'est sans logo, et que nous ne demandons pas forcément à toutes les sociétés si elles sont d'accord ?

Merci d'avance et bien cordialement,

Par **tomrif**, le **11/10/2017** à **15:54**

bonjour,
pour moi, un tel usage est un usage à titre de dénomination commerciale (donc autorisé) et non à titre de marque.

Par **Mathieu Franck**, le **11/10/2017** à **17:25**

Bonjour, merci pour votre réponse, je ne comprends pas bien la différence dénomination commerciale et usage de la marque...?

Par **tomrif**, le **11/10/2017** à **17:34**

une marque sert à garantir l'origine d'un produit.

la dénomination commerciale sert à désigner une entreprise.
souvent la dénomination commerciale est aussi une marque. si citer une entreprise par son nom qui est aussi une marque devait faire l'objet d'une autorisation préalable (par exemple, un journal qui veux faire un article critique sur une entreprise), ce serait une atteinte à la liberté d'expression.
dans votre cas, la partie adverse peut dire que vous citez ces entreprises pour profiter de leur notoriété. il y a un argument pour contrer ma position.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés